

état des lieux

Par **Adeline**, le **31/07/2004** à **18:35**

Je viens de rendre mon appart mais problème: d'abord, je me disputée avec mon proprio quant aux dégats causés par mon fait mais je n'insiste pas sur ce point car il n'y a rien à en tirer. Ce qui m'inquiète d'avantage c'est que mon état des lieux n'a été signé que par moi. Je précise qu'il fait quand même état des dégâts écrits de sa main. Je lui ai laissé un message sur son répondeur en vue de prendre rendez vous avec lui pour y remédier mais je crains qu'il ne donne aucune suite. Qu'en pensez vous?(je devrais récupérer ma caution dans deux mois)

Par **jeeecy**, le **31/07/2004** à **18:58**

bah le but pour toi est de recuperer ta caution
le reste on s'en fout

par contre si ton proprio ne te rends pas la caution alors la tu pourrais avoir un probleme d'un autre cote c'est lui qui a ecrit et toi qui a signe donc dans ce sens la il n'y a pas beaucoup de litige normalement

@+
Jeeecy

Par **Adeline**, le **31/07/2004** à **19:31**

Effectivement, mon but est de récupérer ma caution et ma question était orientée dans ce sens. Donc je me demandais si les éléments que j'ai exposés dans mon message pouvaient jouer en ma défaveur. Le problème étant: que faire si jamais cet ordure rajoutait sur son double des dégâts qui n'existent pas ou ne sont pas de mon fait sachant que son exemplaire serait signé par les deux parties et pas le mien? twisted: revil: unknown or type unknown

Par **jeeecy**, le **31/07/2004** à **23:31**

justement ce serait le tien qui aurait une valeur probante car il n'est pas signé mais ecrit de sa main donc tu n"as rien pu rajouter